



## Les séquelles de Tiananmen

### Extrait du rapport - Recommandations

À l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du massacre de Tiananmen qui a eu lieu en 1989, Human Rights Watch a publié un document intitulé « The Tiananmen Legacy » (« Les séquelles de Tiananmen »). Une traduction française des recommandations de Human Rights Watch est reproduite ci-dessous. Pour lire l'intégralité du rapport en anglais, veuillez suivre ce lien:

<http://www.hrw.org/en/news/2009/05/13/tiananmen-legacy>

#### Recommandations de Human Rights Watch

##### *Au gouvernement chinois :*

- Le gouvernement chinois doit procéder à une amnistie immédiate de ceux qui sont toujours emprisonnés pour des charges liées aux événements de juin 1989 et lancer une révision indépendante de leurs cas pour déterminer l'existence d'erreurs de justice, notamment en termes de violations du droit fondamental à un procès équitable. Le gouvernement doit absoudre et offrir une compensation aux individus qui ont été injustement ou illégalement détenus.
- Le gouvernement chinois doit immédiatement permettre le retour libre des citoyens chinois qui se sont exilés à cause de leur connexion avec les événements de juin 1989.
- Le gouvernement chinois doit respecter et faire appliquer les droits des citoyens et notamment la liberté de parole et d'expression et cesser la détention et le harcèlement des individus qui remettent en cause l'histoire officielle des événements de juin 1989.
- Le gouvernement chinois doit permettre une enquête indépendante sur les événements de juin 1989. Une telle enquête doit être ouverte au public, permettre la participation des familles des victimes, y compris les Mères de Tiananmen, et les résultats de cette enquête devront être rendus publics de

manière complète et opportune. Une telle enquête est manifestement impossible tant que le gouvernement ne cesse pas d'harceler et de réduire au silence les victimes des évènements de juin 1989 et prend des mesures substantives pour préserver l'histoire officielle des évènements qui a transpiré à l'époque. Lorsque ces conditions préalables auront été satisfaites, le gouvernement chinois devra émettre et se tenir à des garanties publiques affirmant que les participants ne seront pas victimes de représailles officielles.

- Le gouvernement chinois doit mettre en place un mécanisme pour que les victimes des violences de juin 1989 et/ou les membres de leurs familles puissent demander une compensation officielle pour leur perte.
- Le gouvernement chinois doit initier des poursuites criminelles à l'encontre de tout membre du gouvernement ou de l'armée qui ont donné les ordres et/ou participé à l'usage de la force létale contre des civils non armés à Pékin et dans d'autres villes de Chine en juin 1989.
- Le gouvernement doit amender son Plan National d'Action pour les droits humains, publié récemment, pour y inclure des références spécifiques qui stipulent le respect des droits des victimes de juin 1989 et de leurs familles.

*A la communauté internationale :*

- L'Union européenne doit résister aux appels à lever l'embargo sur les armes qui frappe la Chine jusqu'à ce que le gouvernement chinois conduise une enquête publique et indépendante sur la répression et tienne pour responsables les membres officiels du gouvernement et des forces armées responsables de l'usage de la force létale contre des civils non-armés. De plus, l'UE doit insister pour qu'une amnistie générale contre ceux emprisonnés pour toutes formes de protestation pacifique en Chine soit prononcée. Ces condamnations doivent être révisées et annulées si des manques de preuves d'actes criminels graves ou de garanties procédurales sont mis en évidence.
- Les gouvernements, en particulier ceux qui entretiennent un dialogue bilatéral sur les droits humains avec le gouvernement chinois, doivent faire état de leurs préoccupations à propos de la répression de 1989 et faire de

son héritage une pierre angulaire de leur engagement auprès du gouvernement chinois sur les droits humains et établir des critères mesurables et des délais pour que le gouvernement chinois s'attache à réviser les violations des droits humains, passées et présentes, en connexion avec les évènements de juin 1989.

- Les gouvernements étrangers doivent exhorter la Chine à amender son Plan National d'Action pour les droits humains, publié récemment, pour y inclure des références spécifiques qui stipulent le respect des droits des victimes de juin 1989 et de leurs familles et mettre en place des objectifs précis et des délais pour que ces droits soient respectés.
- Les gouvernements étrangers doivent publiquement observer le vingtième anniversaire des évènements de juin 1989 en ouvrant leur ambassade à Pékin au public chinois les 3 et 4 juin 2009, pour en faire des zones sûres où les citoyens chinois peuvent accéder à des informations non censurées sur les évènements de juin 1989, et s'engager dans des discussions sur ces évènements et leur héritage.
- Les pays entretenant des relations bilatérales sur le dialogue sur les droits humains avec la Chine doivent faire de ces recommandations une composante clé de leur engagement auprès de la Chine et des droits humains en 2009.
- Les pays membres du Processus de Berne pour une collaboration avec la Chine en matière de droits humains doivent se réunir les 3 et 4 juin 2009 pour discuter des mesures à adopter, et mettre en place ces recommandations.